Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20251126-DELIB2025_0054-DE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18/11/2025	Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 19/11/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....17	**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Josiane PACHOLSKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Pascale PALARD, Bernadette CAPDEVILLE, Alain GUYONNET,Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice. **Absents excusés avec procuration :** Michel DOYEN pouvoir à Daniel DESSOGNE Sebastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT-SEBASTIEN **Absent(s) :** Gerty EMBOULÉ,Adeline FAIDER-LOGET, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Nicolas POUZET et Sébastien PELLERIN
Réf : 2025-062 Objet : RH: création d'un CDD de 4 mois au Service Administratif Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 11/28/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 11/19/2025 Le Maire, A. MOMON	**Secrétaire de séance :** Valérie BOCQUEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20251126-DELIB2025_0054-DE

Réf : 2025-062- RH: création d'un CDD de 4 mois au Service Administratif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif suite au départ d'un agent au service administratif ;

Entendu Monsieur le Maire,

- ✓ EXPOSER à l'Assemblée délibérante qu'un agent doit être recruté au service administratif de la mairie en contrat à durée déterminée ou en contrat à durée indéterminée ;
- ✓ PROPOSER le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'emploi d'Adjoint Administratif territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 4 mois allant du 1er janvier 2026 au 30 avril 2026 inclus en cas de contrat à durée déterminée. En cas de contrat à durée indéterminée, le contrat débuterait à la même date, le 1er janvier 2026.
- ✓ INDIQUER que ce contrat sera à temps complet ;
- ✓ DEMANDER que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois ou un contrat à durée indéterminée, à temps complet, selon les besoins du Pôle « Service à la Population » à compter du 1er janvier 2026.

1 Abstention : Daniel DESSOGNE – 16 Pour – 0 Contre.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 28/11/2025

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Alain MOMON
Maire
2 déc. 2025